



# Notice d'emploi N° 7104 / 2021

Pour les produits phytosanitaires visés à l'art. 36 de l'ordonnance du 12 mai 2010 sur la mise en circulation des produits phytosanitaires  
(ordonnance sur les produits phytosanitaires, RS 916.161)

## Caractéristiques du produit

Dénomination spécifique:	Herbicide
Formulation:	EO émulsion de type huileux
Teneur en substances actives:	6.45 % carfentrazone-éthyle (60 g/l)
Nom UICPA:	Ethyl 2-chloro-3-(2-chloro-4-fluoro-5-[4-(difluorométhyl)-4,5,dihydro-3-méthyl-5-oxo-1H 1,2,4, triazol-1-yl]phényl)propanoate

## Stockage

Le produit doit être conservé dans l'emballage original, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments, de façon à ne pas être accessible aux personnes non autorisées.

## Élimination

Emballage:	Les récipients vides, nettoyés avec soin, doivent être confiés à la voirie pour leur élimination.
Restes de produits phytosanitaires:	Les restes de produits phytosanitaires doivent être confiés au centre de ramassage de la commune, à un centre de collecte de déchets spéciaux ou au point de vente.

## Produits commerciaux

### Spotlight Plus

Numéro d'homologation fédéral: I-6117	Pays d'origine: Italie
Numéro d'homologation étranger: 013466	Titulaire de l'autorisation étranger: Cheminova Agro Italia S.R.L., Italie

## Indications autorisées

Domaine d'application	Ravageur	Spécifications d'application	(*)
<b>Arboriculture</b>			
fruits à noyaux [rejets], fruits à pépins [rejets]	dessiccation, défanage	Dosage: 1 l/ha Délai d'attente: 4 Semaine(s) Application: dès la deuxième année de culture., jusqu'à la fin septembre au plus tard	1, 2
<b>Grande culture</b>			
pommes de terre de consommation et fourragère	dessiccation, défanage	Dosage: 1 l/ha	1, 3
pommes de terre pour la production de plants	dessiccation, défanage	Dosage: 1 l/ha	1

## Charges générales / agronomiques:

- 2 2 traitements par parcelle et par année au maximum.
- 3 2 traitements au maximum par culture.

**Protection des utilisateurs:**

- 1 Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection.

**Indications relatives à la sécurité devant figurer sur l'emballage:****Phrases PPS**

- Tenir hors de portée des enfants.
- SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.